

L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, en 1968, la résolution 2398 (XXIII) qu'avaient proposée conjointement le Canada et la Suède et qui demandait la tenue d'une Conférence sur l'environnement en 1972. On accepta l'invitation du gouvernement de la Suède de tenir la Conférence à Stockholm. Le comité préparatoire de 27 membres (dont le Canada) s'est réuni quatre fois et a pu ainsi contribuer à jeter les bases de la Conférence et à dresser le calendrier des activités. Il y a eu, en outre, de nombreuses rencontres intergouvernementales où l'on a discuté de sujets plus techniques; ces rencontres, convoquées par le secrétariat de la Conférence, débouchèrent sur des projets de recommandations qui portaient sur la multitude de questions que devait aborder la Conférence et sur la nature des nouvelles institutions qui pourront être établies après la Conférence. Un groupe de travail intergouvernemental s'est penché sur le projet de déclaration sur l'environnement. Le Canada, de l'avis de tous, a participé activement à tous les travaux préparatoires.

Le secrétariat de la Conférence, sous la direction du secrétaire général, M. Maurice Strong, s'est inspiré des travaux du comité préparatoire et des groupes de travail pour préparer une série de documents, près de 800 pages au total, qui contenaient des renseignements généraux et les recommandations que la Conférence devait étudier.

Les projets de recommandations rédigées par le secrétariat se rangent sous deux catégories, soit ceux qui visent une action nationale et ceux qui visent une action internationale. Seuls les derniers ont été étudiés à Stockholm. Au cours des deux mois et demi qui ont précédé la Conférence, ces documents et les recommandations qu'ils renfermaient ont été étudiés par les différents ministères fédéraux,